

Animation Socio-Culturelle - Formation emploi des jeunes - Prévention - Attribution de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

- 40 000 F à la MJC de Palente pour complément du financement du concours national d'écriture pour formation de jazz qui s'est tenu à Besançon entre les 6 et 12 juillet 1991.

Cette somme est à prélever sur l'imputation 945.90.657.47030 après transfert de 40 000 F à prélever sur le chapitre 945.92.657.47040.

- 50 000 F à l'ARETE à titre de complément pour le fonctionnement de cette association.

Cette somme est à prélever sur l'imputation 945.90.657.47030 après transfert de 8 000 F à prélever sur le chapitre 945.92.657.47040.

- 50 000 F à l'ADED pour l'opération ODACE-DOUBS 1991.

Cette somme est à prélever sur l'imputation 961.0.657.47020.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à autoriser les transferts de crédit sus-indiqués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.